L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI, 25 MARS 1893.

CHEMINS DE FER.

Illinois Central Railroad Company et Mississippi Valley.

Service en vigueur le 11 Déc. 1892.
ce train partant de la gare à passagers du Illinois Central, au coin de l'Avenue Howard et de la rue des Remparts.

Train rapide. Le Kansas.	Départs.	Arrivées.
City et de Memphis.	5 P. M.	8.35 A. M.
Vicksburg & Natchez.	7.55 A. M.	5.35 P. M.
Baton Rouge agément.	10.40 P. M.	10.00 A. M.

Le seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Pullman à Bull lo et Dorbeire jusqu'à Memphis et Kansas City.

La Route directe et favorite allant à Kansas City, Omaha, Denver et tous les points de l'Ouest.

La ligne courte allant aux Sources Chaudes (Hot Springs) et à toute les points de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets de permutation, livrets de mileage, taux d'occasions. (party rates) et excursions de 25 de revenu.

Billets d'excursion d'été en vente pour la saison.

Bureau pour la vente des Billets, coin des rues St-Charles et Commune.

A. R. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN
Asst Agent Général du Dépt des Passagers.
1er mars—

ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1, Malle Rapide, 8.36 a. m.	No 2, Malle Rapide, 6.00 p. m.
No 3, Chicago Lim., 7.25 p. m.	No 4, Chicago Lim., 11.30 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6.55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7.00 a. m.

Une ligne de Palais Dortoirs Pullman allant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide

No 4, Vestibule, limited, express quotidien. Durée, 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2, La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St. Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H. HANSON, G. P. A.
1er mars—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No.	Arrivées.	No.	Départs
3 Ex. Rapid.	7.35 a. m.	6 Mal. Rap.	7.45 a. m.
7 Accom.	6.00 p. m.	4 Ex. Rap.	10.55 a. m.
1 Exp. Lim.	3.45 p. m.	8 Accom.	3.45 p. m.
5 Mal. Rap.	7.15 p. m.	2 Exp. Lim.	7.50 p. m.
Excur. dim.	9.40 p. m.	Excur. dim.	7.55 a. m.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New York est sans changement de plusieurs heures plus rapide que tout autre service. Service supérieur sur train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis à la carte.

JOHN KILKENY Div. Pass Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville Ky.
5 mars—au 31 déc

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans sur Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express. 5.00 p m	San Antonio Express. 7.05 p m
California Express. daily 9.30 a m	California Express. daily 10.55 pm

Chars dortoirs entre New Orleans et San Francisco sans changement. Chars de Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9.30 A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux 38 Carondelet et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTSCHNITT, G-al Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

O&C

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Local.
Part de la N-Orléans	6.00 p m.	8.30 a m.
Arrive à Meridian	11.10 p m.	4.30 p m.
Arrive à Birmingham	3.30 a m.	1.05 p m.
Arrive à Chattanooga	6.05 a m.	7.00 p m.
Arrive à Burgin	8.17 p m.	3.38 a m.
Arrive à Lexington	4.45 p m.	4.35 a m.
Arrive à Cincinnati	7.30 a m.	7.20 a m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char buffet pour New York.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
K. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Avis aux appitrants pour la taxe directe.

— Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892 —

Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accomodation du public, au No 7 rue du Camp, Batisse Morris, cinquième étage, chambre 5 à la Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARGUYO,
Secrétaire du Bureau.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 9 mars 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M
JEUDIS, ".....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

et venant, quitteront Madisonville, les

LUNDIS.....5.45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.....7 A. M.
VENDREDIS " ".....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues des nouvelles et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Laurent, samedi, 25 mars.
LA TOURAINE, Fraugeui, samedi, 1er avril
LA NORMANDIE Rupé, mercredi, 5 avril
A BRETAGNE, Colliet, samedi, 8 avril

Prix de passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au dessous, selon les accommodations.
Deuxième c'asse.....$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie, service quotidien.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Barone

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

HUDSON.....Mercredi, 29 mars.
LOUISIANA.....Mercredi, 5 avril
KNICKERBOCKER.....Mercredi, 12 avril.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle Angleterre et de l'Ouest.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad, formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits de du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et California, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.,
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41.

L'ABEILLE

JOURNAL QUOTIDIEN.

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

DE LA

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:	
Sur risques d'incendie	$569,136 96
Surrisques de rivières	12,448 58
Sur risques de mer...	7,088 32
	$588,673 87
A ajouter:	
Primes non acquises de 1891	138,565 59
Total des primes	$727,239 46
A déduire:	
Primes non acquises de 1892	154,936 89
	$572,302 57
A déduire:	
Primes remboursées et cancellations..	$82,160 81
Réassurances	48,572 87
	$130,733 68
Primes nettes	441,568 89
A ajouter:	
Intérêt et profits et pertes	21,398 82
Revenu total	$462,967 71
A déduire: Pertes payées:	
Sur risques d'incendies	$292,913 29
Surrisques de rivières	3,184 09
Sur risques maritimes	1,267 83
Total pertes payées	$297,365 21
Commissions	75,828 65
Taxes et licences	12,465 32
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies à assurances frais judiciaire etc	51,963 31
Total des débours	$437,622 50
Balance	$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Mon balance comme ci-dessus	25,345 21

Pertes sur les affaires de 1892 ..... $18,565 27
Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,284 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,958 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Orcomb	88,400 00
$28,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane à pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par des actions (collatéraux)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
55 actions de la N. O. Warehouse Co	535 00
Une action St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Intérêts accumulés sur fonds, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de réserve	11,284 90
Réserve pour risques non expirés	154,936 89
Réserve pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte de livres de la Compagnie.

BERNARD BOUDOUSQUIE, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

T. QUORUS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la Compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne. 2 janvier 1893.

(Signés) FRANK RODRIGUE
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. B. MEYER.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.

Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85
Primes maritimes	996 94
Primes des rivières	1,173 55
	$251,255 34
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20
Total	$296,105 54
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$26,084 18
Moins sur 1891	14,898 44
Dépenses générales	12,857 95— 13,186 23
Fonds de surplus, 1891	21,490 92
Total	$330,792 59
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$152,018 87
Sur risques maritimes	176 44
Sur risques de rivières	928 82
	$153,124 14
Réassurances	43,744 81
Primes nouvelles et commissions	59,380 68
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	3,718 29—264,967 92
Profits brut	$65,824 67
Réservé pour—	
Primes non expirées de 1892	$47,378 85
Pertes d'incendies non payées	11,964 13
Fonds de surplus	6,481 69
	$65,824 67—$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats Unis, consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stock de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	3,250 00
Propriétés foncières	56,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées et incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 12me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, J. G. RICHS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LEDERLIN,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERHAIR,
F. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA,
State of Louisiana,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that it is their intention of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana approved June 20th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form them selves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof, to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor, to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do all and to make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in the absence of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therwith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and Fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice President and a Secretary Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year, but in case of failure to hold such election shall nevertheless be held on the second Monday in January thereafter, up to which date the officers and Board of Directors shall continue to hold the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock and shall be constituted and be the Boa d of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by a Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall consti tute a quorum for the transaction of business. All meetings for the above mentioned officers who, by virtue of their election as stock officers, shall be appointed by the stockholders acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock holder shall be entitled to cast in person or by proxy one vote for each share of stock held by him standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to vote officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and no such failure shall be held to work a forfeiture. Any vacancy occurring by death resignation or otherwise among the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President, Walter Hernandez, Vice President, and Charles Hernandez, Secret ry Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Sec retary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of Three fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration in the capital stock of said company shall require the assent of two thirds of the amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice a meeting of stockholders called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any there informality in organization have effected therein, or any disclaimer null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation of time, or by other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock holder shall be entitled to cast in person or by proxy one vote for each share of stock held by him standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to vote officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and no such failure shall be held to work a forfeiture. Any vacancy occurring by death resignation or otherwise among the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

Fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de M. James Gayol et Rolla A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en a été donnée.

(Original signé).

B. C. ROUCHER et autres.
JAS. GAYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation inscrit de la Compagnie d'Assurance dénommée a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEO. GUINAULT
Deputé Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la ville et la Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation inscrit de la Compagnie d'Assurance dénommée a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEORGE PREOT,
Notaire Public.

15 jan—1an 30 j

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Coeur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris

DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QU'LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime, à l'inspection et à la station quarantenaire du Mississippi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour le passage des navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant des ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera nécessaire de les assurer.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours plus, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront engagés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et être détenus, navire et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de peste bubonique, qui ont plus peu vent demeurer infectés, seront soumis à la station maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, dont il est quelquefois question, ne pourront pas passer les lignes des stations de quarantaine de l'Atchafalaya de Lac Borgne ou Lac Charles ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat, faites et pourvues dans cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en a été donnée.

(Original signé).

B. C. ROUCHER et autres.
JAS. GAYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation inscrit de la Compagnie d'Assurance dénommée a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEO. GUINAULT
Deputé Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la ville et la Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation inscrit de la Compagnie d'Assurance dénommée a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893

(Signé) GEORGE PREOT,
Notaire Public.

15 jan—1an 30 j

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie & Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée & Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
22 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Collége.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Carondelet et Perdido.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème District
37 Race et Magnolia.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 8
47 Calliope et Frost.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Liége.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Jane et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Seguin.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido
84 Carondelet et Commune.
21 Remparts et Canal.
23 Remparts et Poydras.
26 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
25 Workhouse, rue Girod.
26 Claiborne et Poydras.
27 Commune et Rocheblave.
28 Miro et Lafayette.
31 Poydras et Freret.
41 Bienville et Vieille-Levée.
42 St Louis et Royale.
43 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
45 Bourgogne et Toulouse
46 Poste H. & L. Co. No 6, Bassin.
51 Canal et Robertson.
52 Henriette et Johnson.
53 Derbigny et Bieville.
54 Station des ecuries, rue du Canal.
56 Prieur et St-Louis.
14 Vieille-Levée et St-Philippe.
15 Station de Police, Place Jackson
16 Hôpital et Dauphine.
17 Poste de la Cie de Pompe No 10 Démaine.
31 Tremé et Esplanade.
32 Remparts et Esplanade.
34 Tremé et Ursulines.
35 Poste de la Cie de Pompe No 21 Esplanade.
36 Chemin du Bayou et Claiborne.
37 Station de Police, Prison du Pelourou.
41 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
42 Ste Anne et Miro.
43 Bayou et Ste Stern, François.
45 Pontchartrain et Esplanade.
47 Chemin du Bayou et Dorgenois.
52 Marigny et North Peters.
53 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
54 Station de Police, Champs-Elysées
13 Bagatelle et Esplanade.
14 Bons Enfants et St Antoine.
15 Bons Enfants et Champs-Elysées
16 Claiborne et St Bernard.
17 Lapeyrouse et Miro.
18 Gentilly et Pauline.
12 Remparts et Espagne.
14 Poète et Urquhart.
15 Mandeville et Claiborne.
16 St-Antoine et Claiborne.
13 Presse à Coton et Levée.
14 Marché Washington.
15 Louisa et Remparts.
12 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
13 Dauphine et Indépendance.
14 Station des ecurie, Pologne.
15 Casernes des Etats Unis et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud-Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et mis vs Mlle Mary McCord et als

No 37 336—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W A Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan au verte d'un agement rendu le 3 janvier 1893 et signé le 6 février 1893 par l'Hon. Geo. H. Theard, Juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, un ordre date le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci après:

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 6 du plan de Pitot, dressé par le Nlle Pitot, voyer, daté le 1 mai 1840 déposé au bureau de David L. McCoy, notaire public en cette ville, dans lot borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue Cleveland sur 109 pieds de profondeur 2 lignes de profond ur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a simple espace sur le 1 pieds du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal, près du centre des affaires, et de l'église, et à écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, mais table et poudreux.

Conditions—Le tiers comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet en billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfaitement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collecte du billet, les améliorations devant être terminées assurées et la police transférée au détenteur des billets et acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du jour de l'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat au moment de la vente.

Actes de vente passé devant Théodore Cotsolo, notaire public, aux frais des acquéreurs.

25 fév—25—mars 4 11 18 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix —ET— TERRAINS

Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 1389 Avenue Esplanade, coin Rocheblave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 813 Avenue Esplanade.

—FORMANT—

L'encoignure Nord-Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci-dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'ilot de terre borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ou